

Commune de Frontenex



RISQUES MAJEURS

Risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

Nouveau !



Inscrivez-vous gratuitement depuis le site internet de la mairie pour recevoir les alertes sur Frontenex.

Aidez la commune , devenez Bénévoles





Document à conserver

Sommaire

Page 3 : Définition du risque majeur


Page 4 et 5 : Les crues torrentielles et inondations 

Page 6 et 7 : Les séismes 

Page 8 et 9: Les risques météorologiques 


Page 10 : Les mouvements de terrains 

Page 11 : Les feux de forêt 

Page 12 et 13 : Les risques industriels 

Page 14 : L'accident nucléaire 

Page 15 à 17 : Les transports de matières dangereuses 

Page 18 : La rupture de barrage 

Page 19 : Réagir face à un attentat

Page 20 : COVID19, protégeons-nous les uns les autres

Page 21 : Les moyens d'alerte

Page 22 : Je m'inscris à l'automate d'appel !

Page 23 : Les bons réflexes en cas de risque

Frontenex et les risques majeurs

Frontenexoises, Frontenexois,

Le changement climatique et ces derniers mois passés à lutter contre la covid nous rappellent à tous que personne n'est à l'abri d'avoir un jour à faire face à un évènement majeur.

De par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée et efficace à chaque situation.

Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la collectivité a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

A conserver précieusement, il est une invitation à une meilleure connaissance des risques sur le territoire. Chacun de vous y trouvera les bons réflexes à adopter pour réagir face à une crise de manière adaptée et responsable.

Les principes de précaution resteront en effet nos meilleurs outils.

Claude DURAY
Maire de Frontenex



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune de Frontenex a tout dernièrement remis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document opérationnel de gestion de crise est élaboré dans le but de définir les actions à mettre en œuvre en cas d'évènement majeur (prise en charge de la population, ravitaillement, hébergement d'urgence ou encore moyens d'alerte...).

Obligatoire pour les communes couvertes par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), il permet de gagner en temps et en efficacité pour assurer la sécurité des citoyens.

Le PCS, l'expérience et le professionnalisme des forces de secours et de sécurité civile mais également la responsabilité et les bons réflexes de chacun sont autant d'éléments qui participeront à la bonne résilience d'un territoire.



Les crues torrentielles et inondations



Crue de 1990

L'**Isère** et le **ruisseau de Verrens**, qui marque la limite entre Tournon et Frontenex, sont les deux cours d'eau pouvant connaître des épisodes de crues, notamment à la faveur de pluies intenses et/ou à la fonte des neiges.

Historique des événements

En **Février 1990**, suite à un épisode neigeux à basse altitude suivi par une période de pluies intenses, les importants volumes d'eau ainsi produits ne purent être évacués et engendrèrent de nombreux dégâts : caves inondées, routes impraticables, glissements de terrains... Le ruisseau de Verrens déborda en plusieurs endroits et notamment au niveau de l'entreprise Savoie-Pan, située sur la commune voisine de Tournon, inondant ses locaux sous 1 mètre d'eau.

Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



Intervention lors de la crue du 13 Janvier 2004

Source : RTM73

Le **13 Janvier 2004**, suite à des conditions météorologiques similaires, le ruisseau de Verrens connut également une crue qui menaça à nouveau les zones d'activité installées à proximité. La commune, assistée par les entrepreneurs locaux, put cette fois-ci surélever les digues à la hâte afin de protéger les secteurs les plus sensibles.

Le **1^{er} octobre 2018**, le ruisseau de Verrens connaît un épisode de crue après des précipitations importantes dans la vallée.

Le système de vannage, les bassins de rétention et la bonne formation des élus au protocole à mettre en œuvre ont permis de maintenir le ruisseau dans son lit en stockant les eaux excédentaires. Ainsi, aucun enjeu n'a été impacté sur la commune !

Rappelons cependant que même si des ouvrages de régulation sont installés et qu'ils ont fait leurs preuves, le risque zéro n'existe pas. Il convient donc de garder en tête les bons réflexes à adopter en cas de risque.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du système de vannage, rendez-vous page suivante !

Bassins de rétention remplis lors de la crue de 2018



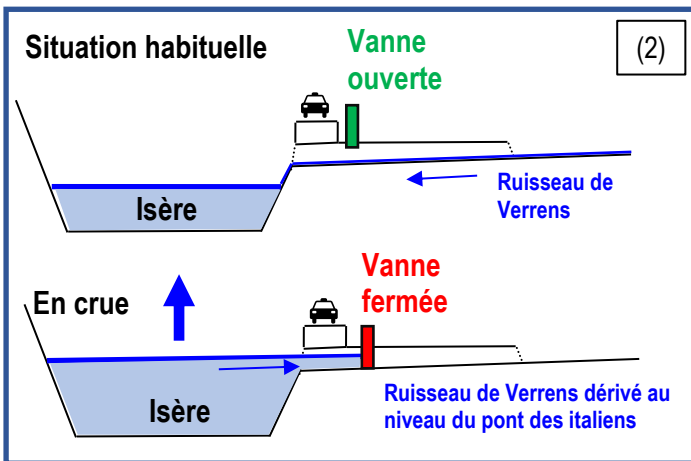
Le système de vannage :

Deux vannes de régulation composent le dispositif. La première, à hauteur du pont des Italiens (1), permet de gérer les débits du ruisseau de Verrens et de diriger les excédents vers 2 bassins de rétention (1') (l'un de 40.000m³ et l'autre de 200.000m³). La seconde vanne (2), installée à la confluence avec l'Isère, empêche les refoulements de l'Isère en crue par l'exutoire du ruisseau (ce refoulement pouvant engendrer des débordements sur les secteurs urbanisés de Frontenex).

Lorsque cette dernière est fermée (2) l'eau du ruisseau de Verrens ne peut plus se déverser dans l'Isère, par conséquent, les vannes du pont des italiens (1) sont donc préalablement baissées pour dériver les eaux du ruisseau vers les bassins de rétention (1') en attendant la décrue de l'Isère.



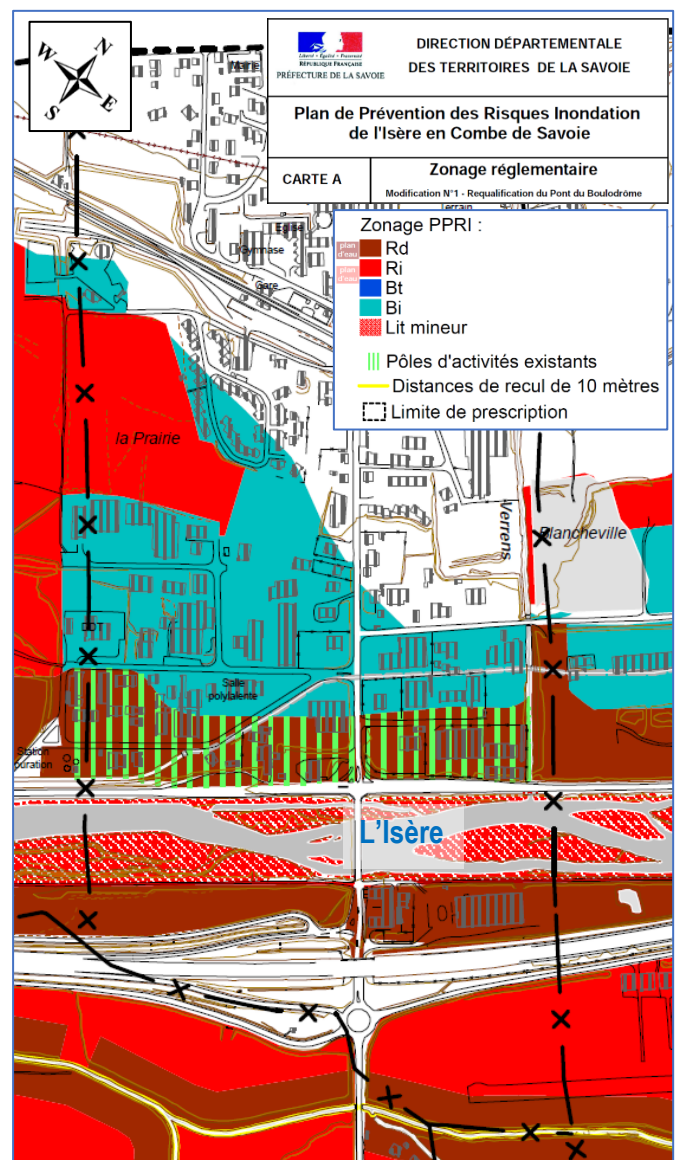
Vannes de régulation au niveau de la confluence avec l'Isère

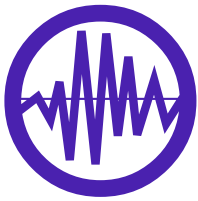


La prise en compte des risques dans l'aménagement

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR), institués par la loi Barnier du 2 février 1995, ont cette vocation. L'objectif de cette procédure est le contrôle de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque. En Combe de Savoie, un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) a été approuvé par le préfet le 19 Février 2013.

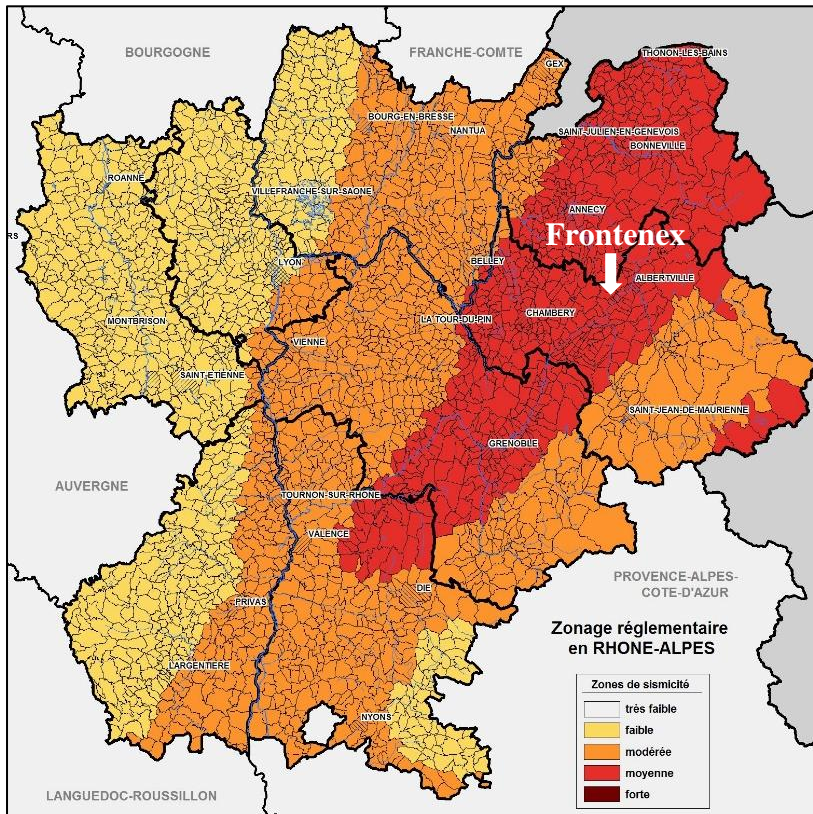
En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ce PPRi détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues et hachurées vertes). Pour les bâtiments existants, notamment en zone rouge, le PPRi prescrit la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité : aménagement de zone refuge, arrimage des cuves de fioul, batardeaux. Les documents du PPRi sont consultables en mairie ainsi que sur son site internet.





Les séismes

Aléa	Mouvement du sol
Très faible	accélération < 0,7m/s ²
Faible	0,7m/s ² < accélération < 1,1m/s ²
Modéré	1,1m/s ² < accélération < 1,6m/s ²
Moyen	1,6m/s ² < accélération < 3,0m/s ²
Fort	accélération > 3,0m/s ²



Zonage sismique réglementaire en Rhône Alpes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5) classe la commune de Frontenex en zone de sismicité moyenne (4/5).

Les réseaux de surveillance :



Le **RéNaSS** « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme.

Le **LDG** « Laboratoire de Détection et de Géophysique (du CEA) » a pour mission d'assurer l'alerte sismique aux autorités françaises.



Le réseau **SISMalp**, créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet.

Évènements marquants :

-Le 15 juillet 1996 dans le secteur d'Annecy, de magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard.

-Le jeudi 16 août 2018 de magnitude 3 sans dégât (épicentre au N-E de la Bâthie).



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques

Pour éviter d'être enseveli, électrocuté

En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des secousses

Ne pas s'arrêter proche d'un pont, d'un bâtiment...

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

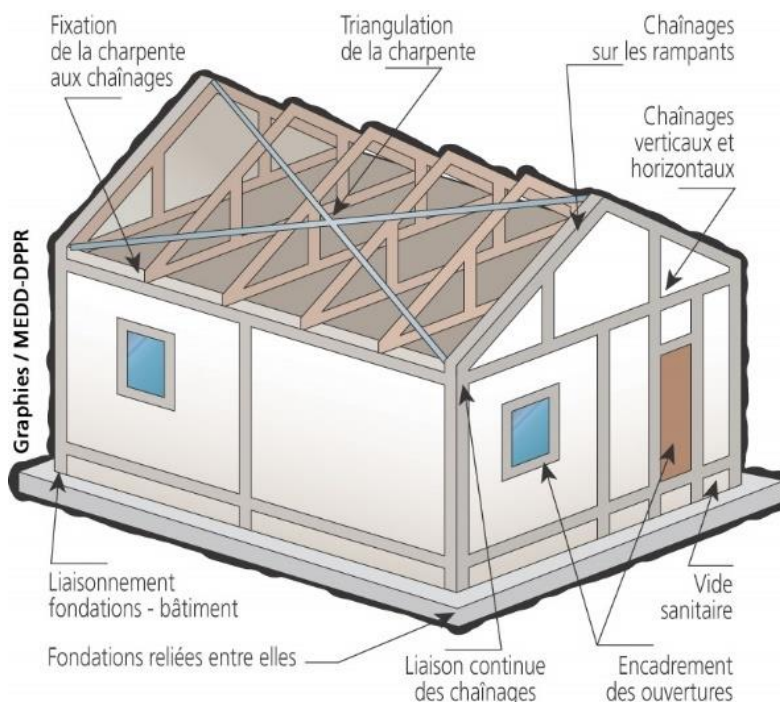
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

C'est l'Eurocode 8 qui régit la construction des bâtiments neufs en France afin de protéger la population de la destruction des bâtiments. Les exigences de ces normes dépendent de l'importance du bâtiment (garage, maisons, ERP, centres opérationnels...) et de la zone de sismicité.

Plusieurs principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- Choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- L'Architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- La liaison des fondations : des études de sol en zone à risque sont à promouvoir.



Pour en savoir plus :

Le laboratoire ISterre de l'Université des Sciences de L'Univers de Grenoble a réalisé 20 « fiches de connaissances » afin de parler des différentes idées reçues sur les séismes. De l'historique de la sismicité à la protection des biens et des personnes, n'attendez plus pour approfondir vos connaissances en la matière !



20 idées reçues sur le RISQUE SISMIQUE



Visitez également :

- Le site internet de la prévention du risque sismique : www.planseisme.fr/
- Sismicité de la France : www.sisfrance.net
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : www.georisques.gouv.fr
- Association Française du Génie Parasismique : www.afps-seisme.org
- Le réseau Sismalp : www.sismalp.osug.fr



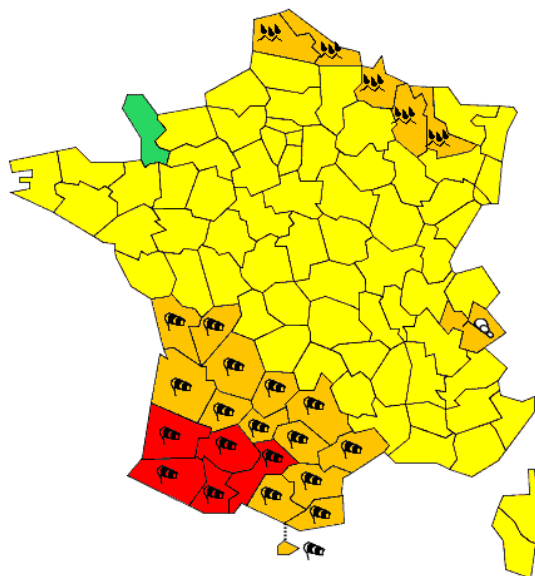
Les risques météorologiques

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui, en s'abattant sur la commune, peuvent parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.





Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...

Le 1^{er} juillet 2019, une importante tempête a sévi dans la Combe de Savoie. Des dégâts ont été recensés dans plusieurs communes, dont celle de Frontenex, où le parc de la mairie et une propriété voisine ont subi d'importants dégâts (arbres couchés, branches cassées etc...).



 **METEO FRANCE**
Toujours un temps d'avance

Carte de vigilance météorologique (Exemple)

-  **Pas de vigilance particulière.**
-  **Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
-  **Soyez très vigilant;** des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  **Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez-vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer,
consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr
Téléphone : 32 50



Élagage des arbres

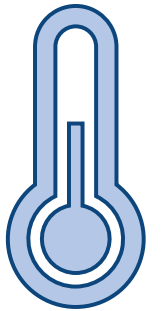
Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



En cas de grand froid

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent (surtout la nuit) et les chocs thermiques brusques,
- Habillez-vous chaudement de plusieurs couches de vêtements dont un coupe-vent et imperméable,
- Couvrez-vous le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid,
- Alimentez-vous convenablement et consommez des boissons chaudes, non alcoolisées,
- Limitez les efforts physiques et brusques,
- Ne prenez la route qu'en cas d'obligation forte et prévoyez des boissons, des vêtements chauds et des couvertures, ainsi qu'un téléphone portable,
- Chauffez correctement votre logement, sans le surchauffer et assurez une bonne ventilation
- Appelez le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté.



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

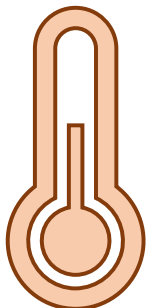


Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

En cas de fortes chaleurs

- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés),
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et ne restez pas en plein soleil,
- Passez quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (renseignez-vous au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité),
- Mangez normalement et buvez fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées, caféinées et surtout l'alcool,
- Évitez de pratiquer une activité physique,
- Mouillez votre corps plusieurs fois par jour sans le sécher,
- Veillez à votre entourage, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, enfants...),
- Demandez conseil à votre médecin en cas de santé fragile, ou lors de prise de certains médicaments.





Les mouvements de terrains

Les bons réflexes

Pendant



Eloignez-vous de la zone dangereuse

Fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

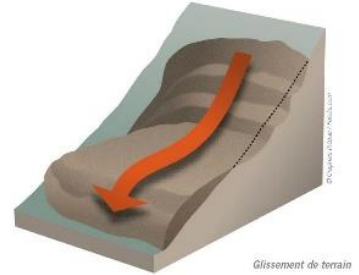


Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation

Il existe différents types de mouvements de terrains. Sur la commune, c'est le risque de **glissement de terrain** qui a été mis en évidence par les équipes du RTM (Restauration des Terrains de Montagne).

Les glissements de terrain se caractérisent par le déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs plus ou moins importantes, généralement suite à une saturation du sol en eau.



Glissement de terrain

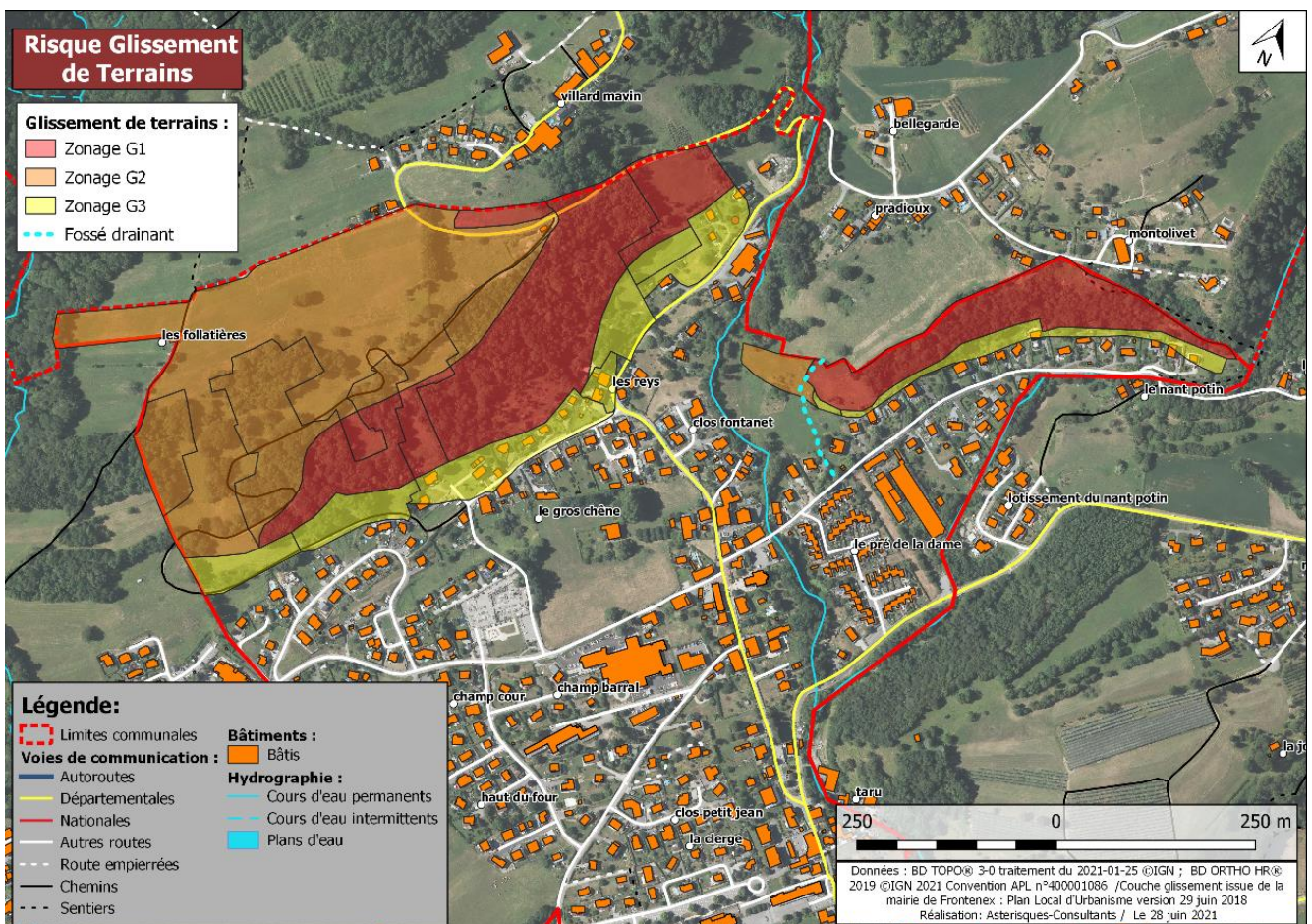
La prise en compte des risques dans l'aménagement

La prévention des risques passe par la connaissance des phénomènes. L'expertise réalisée en 1994 par le RTM a permis de définir trois zones différentes (G1, G2 et G3) qui correspondent à des aléas gradués.

Pour chaque niveau d'aléa, des prescriptions (caractère obligatoire) ainsi que des recommandations (caractère facultatif) sont écrites.

Ces zonages servent particulièrement lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin d'orienter les directives d'aménagements (études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zones à risque, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...).

C'est d'ailleurs dans ce cadre que la commune a fait réaliser une étude complémentaire en 2015 afin de mieux définir les zones à urbaniser sur le secteur « derrière Frontenex ».



Les bons réflexes

Avant

Respectez les interdictions de faire du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers

Pas de feu, de cigarette ou de barbecue en forêt

Alertez les services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu

Débroussailliez régulièrement aux abords de votre maison (pas de travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risque incendie)

Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fioul)

Pendant

A l'intérieur : une maison bien protégée est votre meilleur abri

Fermez les bouteilles de gaz

Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occulpez les aérations avec un linge humide

Vêtissez-vous de vêtements en coton, surtout pas en synthétique

Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation

Ecoutez la radio France bleu pays de Savoie (103.9 Mhz)

Evacuez sur ordre des autorités

Ne téléphonez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école

A l'extérieur :

Fuyez dos au feu et cherchez un abris (rocher, mur, maison en dur)

Respirez à travers un linge humide

Suivez les ordres des services de secours

Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.



Les feux de forêt

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite.

En été les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Le risque est cependant présent tout au long de l'année comme en témoigne la photo ci-contre du feu de forêt qui s'est produit sur les hauteurs à 800m d'altitude en novembre 2015.



Feu sur les hauteurs d'Ugine en novembre 2015

Quelle en est l'origine ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager : Un combustible, de l'oxygène et une source d'inflammation.

Les feux de forêt peuvent être d'origine **naturelle** (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes...) mais également **humaine** (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible...).



D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc...)

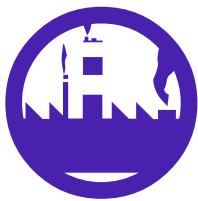
Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.

Écobuage et brûlage des déchets verts :

La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haie etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feux, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000km en voiture diesel).



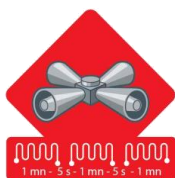


Les risques industriels

Les mesures de prévention

Le dépôt-relais Antargaz installé sur la commune est un établissement classé Seveso seuil haut qui stocke du propane. Le site reçoit et distribue ce propane par le biais de camions citerne. Depuis 2016, l'approvisionnement par le rail a été abandonné.

Les dernières mises à jour des études de danger réalisées sur le site montrent que le scénario le plus impactant, bien que très peu probable, est l'explosion ou « BLEVE » du réservoir de stockage. Dans ce cas, un périmètre de 700m serait concerné et pourrait ainsi toucher une majeure partie de la commune.



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

Les mesures de prévention :

Les installations sont surveillées en permanence face au gaz et au feu. La détection de l'un de ces facteurs entraîne la mise en sécurité automatique du site et l'information de l'exploitant.

Le site est également doté d'un réseau incendie et d'une réserve d'eau assurant son autonomie en cas de besoin.



Réserve d'eau du site Antargaz

Les exercices de gestion de crise :

Des exercices sont réalisés tous les trois ans sur le site Antargaz.

Ils ont pour but de tester la réponse opérationnelle des secours, mettre à l'épreuve les protocoles de sauvegarde et vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.



Exercice de gestion de crise sur site



Exercice de gestion de crise sur site

Plan Particulier d'Intervention (PPI)

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** établi par la Préfecture. Les riverains situés à l'intérieur du périmètre de 700m autour du site sont alors prévenus par une sirène testée tous les 1^{ers} mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte** : *3 fois 1 minute et 41 sec espacées de 5 secondes*. Les personnes doivent alors avoir le réflexe de **se mettre à l'abri dans les bâtiments les plus proches**.

L'exploitant et la mairie disposent également d'un **automate d'appel par téléphone** qui peut être utilisé pendant les événements majeurs pour transmettre des consignes supplémentaires et préparer une éventuelle évacuation des populations.

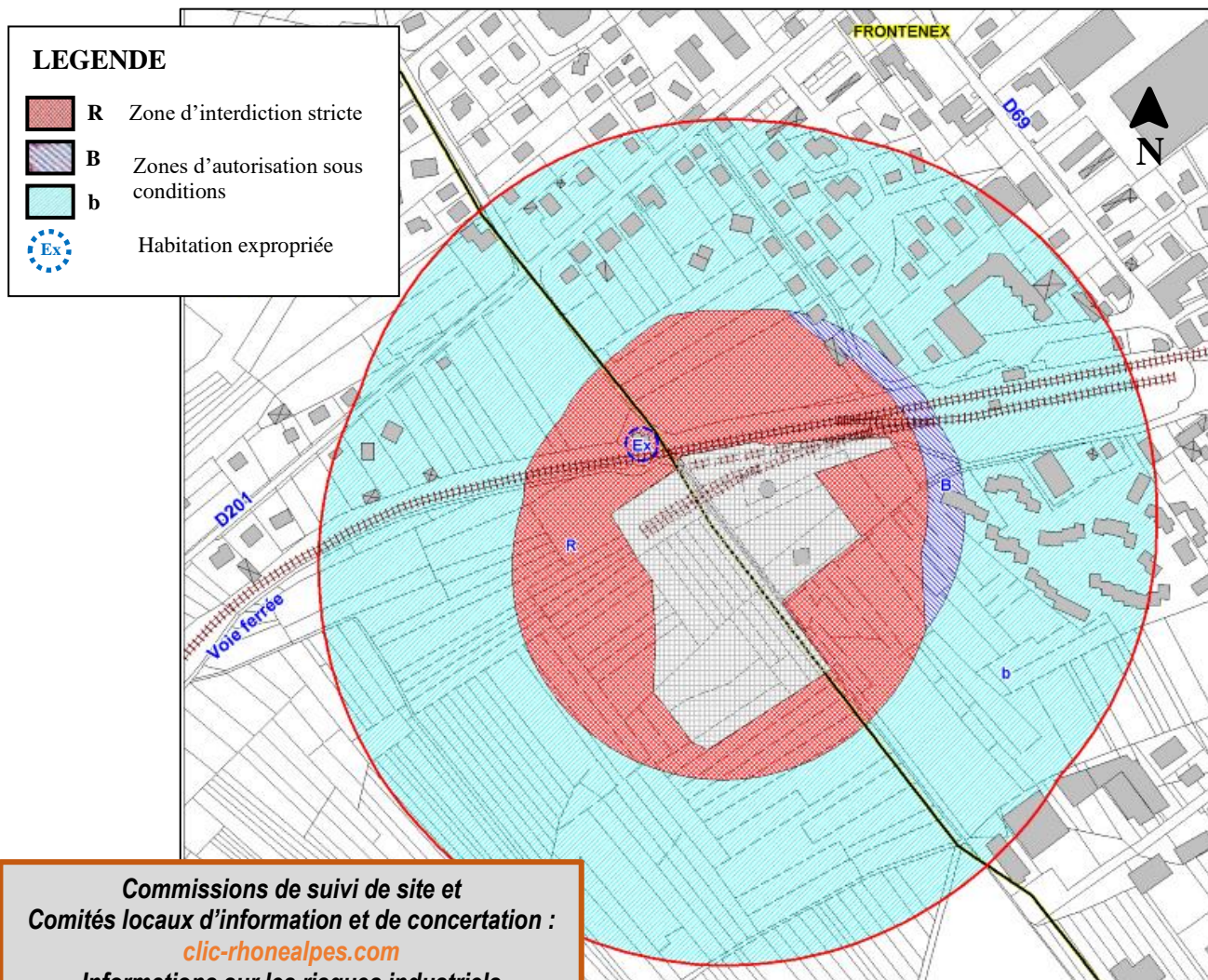
Un scénario pris en compte par les établissements scolaire :

Les établissements scolaires de la commune ont établi leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** afin d'assurer la sécurité des enfants en fonction des différents risques présents sur la commune.

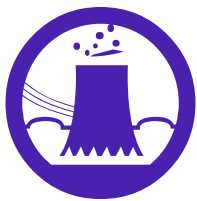
En cas d'incident sur le site d'Antargaz les élèves des établissements scolaires concernés seraient eux aussi amenés à se confiner. En cas d'évacuation, les zones de regroupement ainsi que les itinéraires à suivre ont déjà été prédéfinis ! **N'allez pas chercher vos enfants à l'école !**

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le PPRT du site a été approuvé par le préfet le 22 Avril 2014 (zonage réglementaire ci-dessous). Le principe de ce document est d'améliorer, par la mise en œuvre de mesures préventives, la sécurité des personnes à l'intérieur des bâtiments. En fonction du niveau de risque, ces mesures peuvent être l'**expropriation**, le **renforcement du bâti** existant et la **réglementation de l'urbanisme**. Seules les communes de Frontenex et Saint-Vital sont directement concernées par la PPRT.



Commissions de suivi de site et
Comités locaux d'information et de concertation :
clic-rhonealpes.com
Informations sur les risques industriels
en Auvergne Rhône-Alpes :
lesbonsreflexes.com



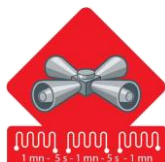
L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives.
- dans les laboratoires de recherche nucléaire ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires.
- en cas d'acte de malveillance.

Carte des centrales nucléaires en France (IRSN)



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

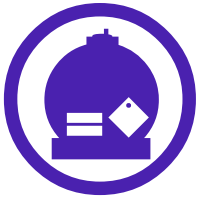
Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Suivant le scénario, cette distribution sera réalisée par la pharmacie de Frontenex ou par la mairie dans le gymnase des coquelicots et les écoles (en période scolaire).



Les Transports de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Frontenex, les matières dangereuses transitent par les **routes** et notamment les routes départementales et l'A43, par la **voie ferrée** et par une **canalisation** de gaz traversant principalement des zones agricoles.



Transport par voie routière et ferroviaire

Prévention et réglementation :

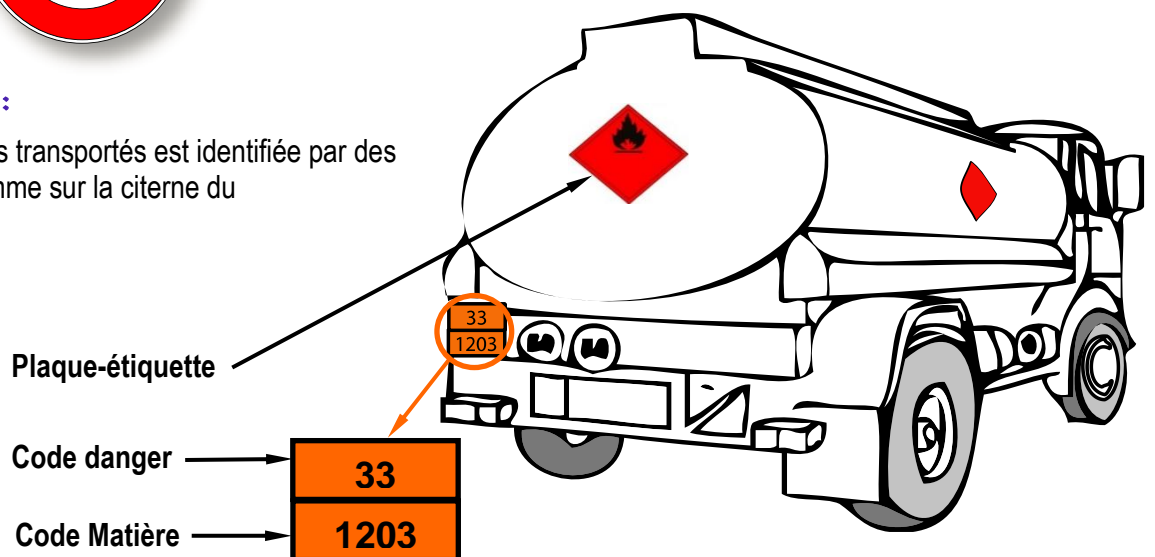
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

Transport par canalisation

La commune de Frontenex est traversée au niveau sa zone industrielle par un Gazoduc enterré qui remonte la Combe de Savoie jusqu'à Ugine. Cette infrastructure gérée par GRTgaz d'un diamètre de 15 cm transporte du gaz naturel à très haute pression (67,7 bars) . Ce gaz est essentiellement composé de méthane, à ne pas confondre avec le « gaz de ville », plus dangereux, autrefois utilisé pour l'éclairage public et qui comportait du monoxyde de carbone.

Pour indiquer la présence d'un gazoduc il existe trois signalétiques, caractéristiques de par leur couleur jaune: les bornes, les plaques signalétiques et les balises.

Attention : Ces signalétiques n'indiquent pas la position exacte d'un gazoduc mais bien sa proximité. De plus, le nombre et la position de celles-ci dépendent du contexte local.



Balise de signalisation



Balise aérienne indiquant la présence d'une canalisation © AZMOUN HAMID GRTgaz



Installation d'un gazoduc ©GRTgaz

Prévention et réglementation :

Prise en compte dans l'urbanisation :

On compte en France plus de 2,5 millions de kilomètres de réseaux de toutes natures (électricité, eau, etc...) (INERIS), dont environ 35.000 km de gazoduc exploités par GRTgaz.

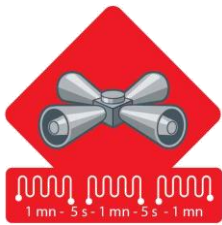
Afin de ne pas endommager ces réseaux et surtout éviter des accidents tragiques, les responsables de projets et les exécutants de travaux (dont les particuliers) ont l'obligation selon le code de l'environnement de se rendre sur le guichet unique « **réseaux et canalisations** ».

Ce guichet permet de tracer l'emprise des travaux envisagés et obtenir les coordonnées des exploitants de réseaux concernés. Suite à cette démarche, vous devez faire l'ensemble des déclarations nécessaires (DT-DICT) auprès des exploitants.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr ou scannez le QR code !



Un arrêté préfectoral instaure également les servitudes d'utilité publique de maîtrise de l'urbanisation. Pour tout ERP d'une capacité supérieure à 100 personnes ou un immeuble de grande hauteur situé dans ces servitudes, une analyse de compatibilité et des mesures compensatoires de sécurité sont mises en œuvre.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

Entretien, surveillance et exercices :

GRTgaz surveille de manière continue ses installations en conformité avec l'arrêté du 5 mars 2014 (AMF) et le code de l'environnement.

Cette surveillance peut être réalisée de différentes manières :

- Directement sur le terrain en longeant les ouvrages à pied ou en véhicule
- Par survol aérien
- Via des capteurs installés le long du réseau et reliés à des centres de surveillance

Ces contrôles ont pour but de détecter d'éventuelles anomalies sur le fonctionnement des ouvrages ou encore d'éventuels travaux à proximité de ceux-ci et qui n'auraient pas fait l'objet d'une déclaration préalable.

La fréquence de survol ou de diagnostic terrestre des canalisations est adaptée aux enjeux autour de celles-ci (contexte urbain, anthropisation...).

Comme cela est également le cas pour l'usine Antargaz, des exercices de gestion de crise sont aussi réalisés à minima tous les 5 ans, en collaboration avec les autres organes de secours et de gestion de crise.

Que faire si je suis témoin d'un incident ?

Il existe un numéro vert gratuit et dédié aux urgences sur le réseau GRTgaz.

Si vous êtes témoin d'une anomalie sur le réseau (canalisation à découvert et impactée, fuite apparente, etc....) appelez le 18 puis le numéro vert et appliquez les consignes de mise en sécurité.

Le numéro vert est également rappelé sur les bornes signalant le passage d'un gazoduc



N° Vert 0800 24 61 02

Le Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) :

Ce document élaboré par GRTgaz a notamment pour but de présenter les infrastructures, les distances de sécurité face aux risques générés par ces installations ainsi que l'organisation et les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident. Il coordonne également les actions de GRTgaz avec celles des différents pouvoirs publics dans le cadre d'une intervention d'urgence.



Pour en savoir plus sur les actions mises en œuvre par GRTgaz afin d'assurer la sécurité autour de ses ouvrages, rendez-vous sur le site www.grtgaz.com rubrique « nos actions » et « sécurité du réseau ».



La rupture de barrage

La commune de Frontenex est située à l'aval de trois grands barrages ; Tignes, la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises situées à l'aval de la RD 201 (voir carte ci-dessous).

Barrage	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur d'eau par rapport au lit de l'Isère
La Girotte	1 h	7 mètres
Tignes	2 h 15	13 mètres
Roselend	28 min	16 mètres

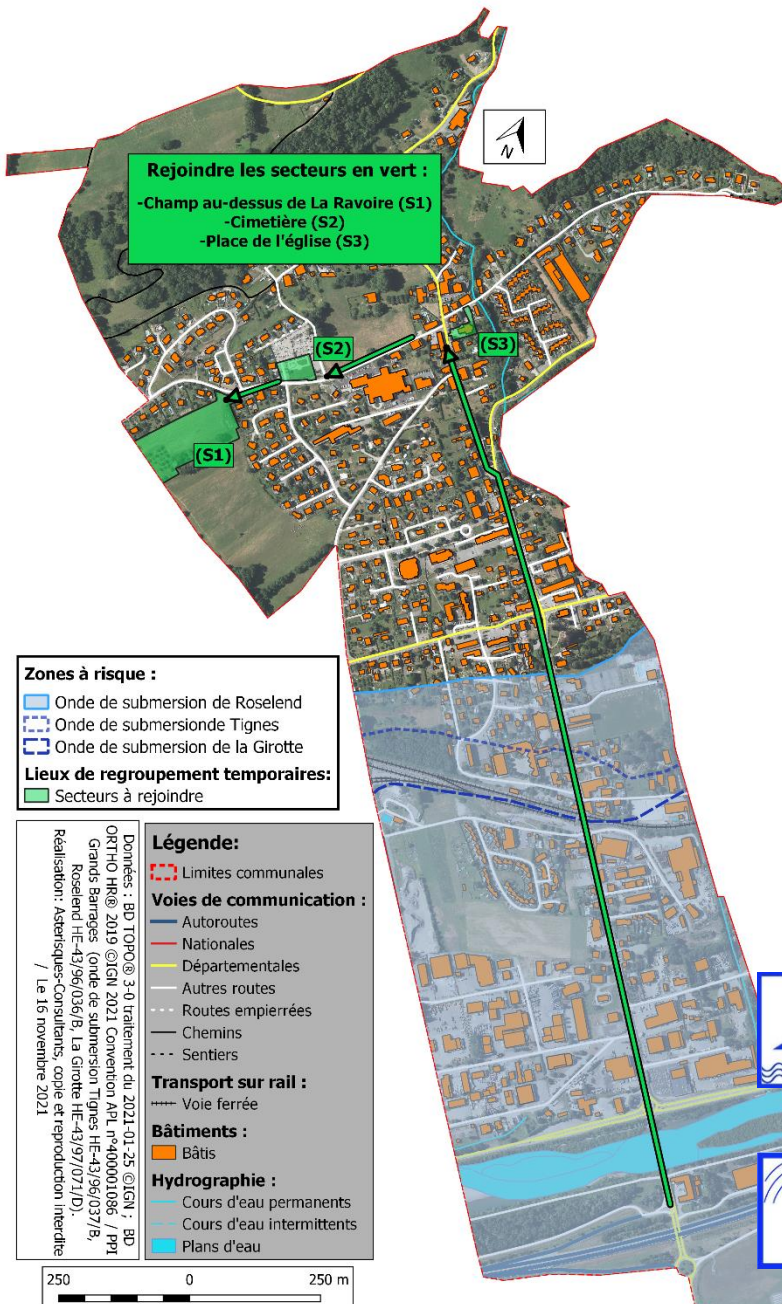


Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant et les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultations à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI comprend plusieurs niveaux d'alerte qui définissent différents modes d'évacuation préventive des populations exposées.

Les deux scénarios sont les suivants :



Si le délai d'anticipation est supérieur à 48 heures, L'EVACUATION ANTICIPEE se fera EN VEHICULE, par l'autoroute A43 vers des Zones de Regroupement Opérationnel :

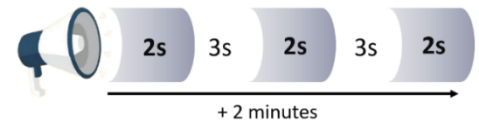
Roselend et la Girotte : Aix Les Bains en Hiver et Saint Jean de Maurienne en Été.

Tignes : Toute l'année vers Aix Les Bains.
L'alerte sera transmise par la mairie ou le préfet : radio, haut-parleurs, téléphone...

Si le délai d'anticipation est de 24 heures ou moins, L'EVACUATION REFLEXE se fera A PIED vers l'un des trois secteurs (S1)(S2)(S3) prédéfinis (voir carte ci-contre).

Ces secteurs serviront de lieux de regroupement temporaires avant répartition dans les différentes infrastructures de relogement hors zones à risque ciblées dans le PCS.

L'alerte sera transmise par l'exploitant du barrage, par téléphone ou par la corne de brume (audible uniquement dans la zone proche du barrage – à partir d'Albertville.)



Les bons réflexes

Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer.



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

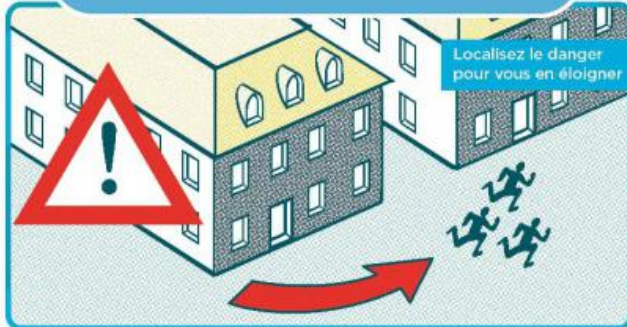
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

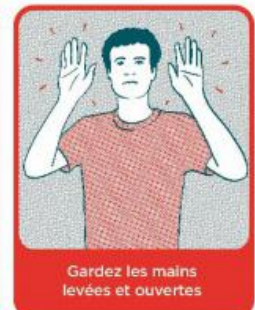
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limitier au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

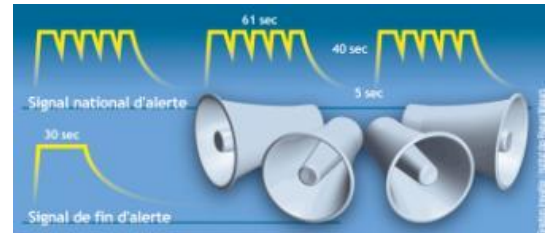
L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

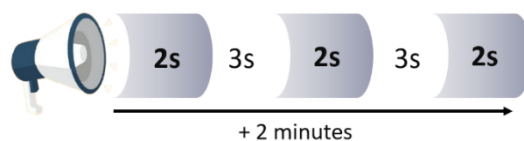
Systeme d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) et PPI :

-Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi.
-Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.

-Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez- vous et écoutez la radio 103.9 FM !**



Corne de brume :



-Ces sirènes sont testées les premiers mercredis des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
-Elles émettent un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes.

Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville par exemple).

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) :

L'EMA peut être fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné



Radio et télévisions :



En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz

Préparez le matériel nécessaire en cas de confinement :

- Ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et serpillères pour colmater les portes

Préparez le matériel pour évacuer rapidement :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Eau
- Nourriture (Barres énergétiques)
- Moyens de paiement
- Double des clefs
- Couvertures et vêtements chauds
- Papiers personnels
- Médicaments importants (*traitement quotidien*)
- Trousse médicale pour les premiers soins (*pansements adhésifs, compresses, bandes extensibles, ciseaux et désinfectants*)


Automate d'appel téléphonique



Recevez toutes les alertes sur la commune :

RING

Service de diffusion d'alerte et d'information

Un service mis en oeuvre par  CEDRALIS



La commune dispose depuis plusieurs années déjà d'un automate d'appel téléphonique permettant **d'informer et d'alerter ses administrés directement sur leur téléphone en cas de risque majeur.**

Flashez-moi!



Aujourd'hui cet outil évolue ! Vous pouvez maintenant vous inscrire vous et votre famille directement sur l'interface accessible depuis le site internet de la mairie ! Pour cela, rien de plus simple, il suffit de scanner le QR code ou se rendre sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie. Cette opération ne dure **qu'une poignée de minutes** seulement et est totalement **gratuite**, alors n'attendez pas !

www.frontenex.fr rubrique "Infos pratiques/ Risques majeurs".

ou en copiant le lien ci-dessous :

<https://www.viappel.eu/inscriptionEnLigne/inscriptionEnLigne.action?compteld=292>

Flashez-moi!



Aidez la commune , devenez bénévole :

Vous habitez Frontenex ? vous souhaitez apporter vos **compétences** à la communes ou **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise? Alors devenez bénévole !

Pour en savoir plus et pour devenir acteur en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédié aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



Professionnels ? participez à la démarche de sauvegarde :



Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** sur Frontenex ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire pour permettre un retour à la normale rapide des suites d'une catastrophe.

Pour permettre à la commune de progresser dans sa démarche de sauvegarde, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !

Flashez-moi!



**Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces liens en ligne ou de vous faire aider par un proche?
Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture!**

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux personnes vulnérables



Inondations



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Mouvements de terrain



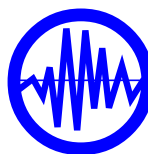
Eloignez-vous de la zone dangereuse



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



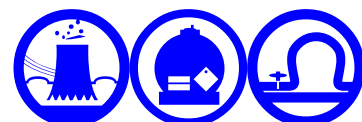
Rentrez chez vous
 Fermez les ouvertures



Rupture de barrage



Gagnez les hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas
 Ni flamme, ni étincelle

Suivez les consignes des services de sécurité

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Gendarmerie de Grésy : 04.79.37.94.17

Mairie de Frontenex : 04.79.31.40.10

Astreinte mairie : 06.99.13.94.27

Pour en savoir plus !

Mairie de Frontenex :



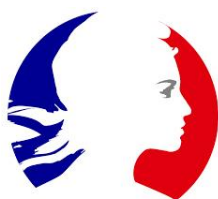
04.79.31.40.10 www.frontenex.fr

Institut des Risques Majeurs (IRMA)



www.irma-grenoble.com

Les bons réflexes en vidéo, idéal pour les enfants !



[www.gouvernement.fr/risques/tutos-
risques](http://www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques)

Le portail du ministère dédié à la prévention des risques majeurs



www.georisques.gouv.fr/

Je connais par cœur !



Les pompiers :
18

Le Samu :
15

La police :
17

Numéro d'urgence européen :
112

Commune de Frontenex

1, Rue de la Mairie - 73 460 FRONTENEX
Tél 04 79 31 40 10 - Mail mairie@frontenex.fr
Document téléchargeable sur www.frontenex.fr

Horaires d'ouverture :

Le matin : Lundi, Mercredi et Vendredi de 8h à 12h
L'après-midi : Lundi de 16h30 à 19h
Vendredi de 14 h à 17h

*En dehors des heures d'ouvertures, vous serez en communication avec un répondeur.
N'hésitez pas à laisser un message*

